

Beauvais, le 18 novembre 2013

Le Directeur académique des Services de
l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale

et de Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Objet : Stage de préparation au diplôme d'État de psychologie scolaire (D.E.P.S.) -
Année scolaire 2014-2015

Refer : - Décret n° 89-684 du 18 septembre 1989 modifié par le décret n° 97-503 du 21
mai 1997, portant création du diplôme d'État de psychologie scolaire
- Arrêté du 16 janvier 1991 relatif au diplôme d'État de psychologie scolaire
- sous réserve de la publication de la note de service ministérielle relative à la
formation de préparation au diplôme d'État de psychologie scolaire 2014-2015

Division de la Logistique,
des Finances et de la
Formation
DL2F-3

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les modalités de recrutement des candidats
au stage de préparation au diplôme d'État de psychologie scolaire.

Conditions de recevabilité des candidatures :

Conformément aux termes de l'article 3 du décret n° 89-694 du 18 septembre 1989
modifié, je vous rappelle que pour être retenue la candidature doit répondre aux
conditions cumulatives requises suivantes :

- être fonctionnaire titulaire d'un corps d'enseignant du premier degré,
- justifier de l'obtention de la licence de psychologie à la date d'entrée en formation,
- justifier de trois années de services effectifs d'enseignement dans une classe avant
l'entrée dans le cycle de formation (les services effectués en tant que « faisant
fonction » de psychologue scolaire, éducateur en internat ou chargé de rééducation
ne sont pas pris en compte). L'appréciation des 3 années d'enseignement s'effectue
au regard de l'effectivité du service en équivalent temps plein.

Dossier de candidature :

Le retrait du dossier de candidature peut s'effectuer jusqu'au **13 décembre 2013**,
selon l'une des modalités suivantes :

- en le téléchargeant depuis le portail de la Direction des services départementaux de
l'Éducation nationale de l'Oise : <http://ia60.ac-amiens.fr> ,
- par retrait à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de
l'Oise - Division de la Logistique, des Finances et de la Formation - porte 19,
- en adressant une demande écrite à la Direction des services départementaux de
l'Éducation nationale de l'Oise - Division de la Logistique, des Finances et de la
formation - 22, avenue Victor Hugo - 60025 BEAUVAIS cedex (joindre
impérativement une enveloppe grand format, libellée à votre adresse et affranchie à
0.95 €).

Dossier suivi par :
Patricia DERQUENNE
Tél. 03.44.06.45.62

Sabrina SAINT
Tél. 03.60.36.40.60

Réf. : PD/N° 24 - 2013-2014

Fax : 03.44.48.67.25

Mèl :
patricia.derquenne@ac-amiens.fr
sabrina.tinelle@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Le dossier de candidature comporte :

- une fiche individuelle du candidat (annexe 1),
- un état détaillé des services (annexe 2),
- une lettre de motivation dûment argumentée (annexe 3),
- un engagement (annexe 4),
- une demande d'avis de l'Inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription sur la candidature à un départ en stage de préparation au D.E.P.S. (annexe 5).

Vous devez obligatoirement joindre au dossier la copie de la licence de psychologie scolaire ou de l'inscription à la licence.

J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que le dossier doit être transmis par la voie hiérarchique à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Oise - Division de la Logistique, des Finances et de la Formation pour le **10 janvier 2014, délai de rigueur.**

Informations complémentaires :


Une commission universitaire examinera chacun des dossiers et soumettra le candidat à un entretien de sélection. C'est elle qui procédera au choix des candidats autorisés à suivre la formation.

Le départ en formation entraîne la perte du poste détenu.

Lors de l'année de formation, le « stagiaire » doit impérativement participer aux opérations du mouvement et faire des vœux uniquement sur des postes de psychologue scolaire eu égard à l'engagement pris.

Il est rappelé aux candidats l'obligation morale d'exercer, à l'issue de la formation, les fonctions de psychologue scolaire pendant trois années consécutives dans le département où l'admission en stage a été prononcée.

Je vous remercie de bien vouloir porter la présente circulaire à la connaissance des personnels de votre établissement ou de votre école.


Emmanuel ROY



DOSSIER DE CANDIDATURE AU STAGE DE PRÉPARATION AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

- ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 -

Le dossier ci-joint devra être retourné à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Oise, Division de la Logistique, des Finances et de la formation, par la voie hiérarchique, pour le **vendredi 10 janvier 2014, délai de rigueur.**

ANNEXE 1

FICHE INDIVIDUELLE DU CANDIDAT

Madame - Monsieur (*razer la mention inutile*)

NOM et Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Célibataire, Marié(e), Divorcé(e), Veuf(ve) (*razer les mentions inutiles*)

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse mèl :

Corps :

Échelon : depuis le :

Poste actuel :

TITRES ET DIPLÔMES (*indiquer entre parenthèses la date d'obtention*) :

- C.A.P.
- Diplôme d'instituteur
- Diplôme d'Études Supérieures d'Instituteur
- Diplôme de Professeur des Écoles
- Licence de psychologie
- D.E.A. de psychologie
- D.E.S.S. de psychologie

CURSUS UNIVERSITAIRE (*à détailler*)

Pièce à joindre au dossier :

- la copie de la licence de psychologie scolaire ou de l'inscription à la licence.

ANNEXE 2

ÉTAT DÉTAILLÉ DES SERVICES

Adresse et nature de l'établissement	Fonction exercée	Période du ... au ...	Durée des services

Ancienneté Générale des Services au 1^{er} septembre 2014 :

Durée des services effectifs dans une classe au 1^{er} septembre 2014 :

Formations suivies :

Publications réalisées :

ANNEXE 3

LETTRE DE MOTIVATION *(dûment argumentée)*

ANNEXE 4

ENGAGEMENT

CENTRES DE FORMATION DEMANDÉS :

1°)

2°)

OBLIGATION DE SERVIR ET DE SE PRÉSENTER À L'EXAMEN :

Je m'engage, si ma candidature est retenue :

- à me présenter aux épreuves de l'examen en vue de l'obtention du diplôme d'État de psychologie scolaire, à l'issue du cycle de formation théorique dans un centre, dans les conditions fixées par les textes en vigueur,
- à exercer, à l'issue du stage, pendant trois années consécutives, les fonctions de psychologue scolaire dans le département de l'Oise.

À, le

(signature du candidat)

ANNEXE 5

DEMANDE D'AVIS SUR LA CANDIDATURE À UN DÉPART EN STAGE DE PRÉPARATION AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

NOM - Prénom :

Poste :

Circonscription :

AVIS DE L'I.E.N.

	A	B	C	D
Qualités pédagogiques dans les fonctions actuelles				
Connaissances et expérience des fonctions pour lesquelles un départ en stage est postulé				
Implication professionnelle et motivation au travail d'équipe				

Observations de l'I.E.N. concernant la candidature (*):

Dernière note d'inspection :

Date :

AVIS : FAVORABLE - DÉFAVORABLE (rayer la mention inutile)

À, le
(signature de l'I.E.N.)

(*): Cet avis doit faire apparaître de manière explicite et détaillée :

- les motivations du candidat
- ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite
- ses capacités relationnelles
- ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail

Cet avis comporte, en conclusion, une appréciation non ambiguë sur la candidature présentée.